

grille des usages principaux et des normes

USAGES

Notes particulières:

[1] limité aux espaces de détente et ornementaux et aux bâtiments accessoires à ces usages.

[2] limité à un usage accessoire au terrain des loisirs.

Ville de Richelieu

grille des usages principaux et des normes

--	--

Ville de Richelieu

grille des usages principaux et des normes

			Article de zonage	Zones					
				301	302	303	304	305	
NORMES	IMPLANTATION	marge de recul avant min. (m)		—	20	10	10	7	
		marge de recul latérale min. (m)		—	10	5	5	5	
		somme des marges de recul latérales min. (m)		—	20	10	10	10	
		marge de recul arrière min. (m)		—	10	10	10	10	
	BÂTIMENT	hauteur maximale (étage)		1	3	3	2	2	
		hauteur maximale (m)		5	—	—	—	—	
		façade minimale (m)		—	—	—	—	—	
		profondeur minimale (m)		—	—	—	—	—	
		superficie min. au sol (m ca)		—	—	—	—	—	
	RAPPORTS	espace bâti/terrain max., bâtiment principal (%)		—	10	30	30	30	
		espace bâti/terrain max. bâtiment accessoire (%)		—	5	10	10	10	
	AUTRES NORMES	PIIA			●			●	
DIVERS	AMENDEMENT	règl. 21-R-186-10, en vigueur 20 sept. 2021						●	
	Notes particulières:								